



Charlesbourg, le 14 juin 2005

Madame Linda Tapin  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du développement durable, environnement et parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1V 5V7

**OBJET :** Projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84 – Aménagements pour la grande faune / Projet n<sup>o</sup> : 20-3972-9902  
**GCO :**

---

Madame,

En réponse à votre lettre du 27 avril dernier, voici les différents aménagements qui sont prévus pour prévenir les accidents avec la grande faune dans le cadre du projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84 à Stoneham-et-Tewkesbury.

Dans les analyses de la problématique de la grande faune à Stoneham-et-Tewkesbury et dans la Réserve faunique des Laurentides, nous avons identifié quatre niveaux d'intervention, le niveau 1 étant le plus prioritaire. Ces niveaux d'intervention ont été identifiés à partir de l'occurrence des accidents avec la grande faune et de la présence des orignaux. Le Ministère a statué qu'il interviendrait dans les zones de priorités 1 et 2.

Entre les kilomètres 74 et 84, la zone de priorité 1 est située entre les kilomètres 74 à 75 alors que les zones de priorité 2 sont entre les kilomètres 77,5 et 78,5 et entre 80,5 et 82,5. La principale intervention consiste à installer des clôtures le long de la route à ces endroits pour empêcher les orignaux de traverser la route. Parallèlement, des passages inférieurs pour la grande faune seront aménagés à des endroits stratégiques pour permettre aux orignaux de traverser sous la route en toute sécurité. Il y aura des passages inférieurs aux kilomètres 74, 94 et 128,5.

Dans le secteur de Stoneham, installer des clôtures seulement dans les zones de priorités 1 et 2 pourrait causer des problèmes à cause de la multiplication des bouts de clôtures. En effet, il est possible que des orignaux profitent des secteurs non clôturés, situés à proximité, pour traverser la route. Il faut donc s'assurer que les bouts de clôtures soient localisés dans des secteurs où il y a très peu d'orignaux. C'est pourquoi l'objectif initial était donc d'installer des clôtures entre les kilomètres 74 et 109, même si certaines zones dans ce tronçon ne sont pas de priorité 1 ou 2.

Cependant, comme il y a plusieurs résidences le long de la route 175 entre les kilomètres 74 et 84, nous ne sommes pas encore certains de pouvoir installer des clôtures partout dans ce secteur. En effet, pour chacune des propriétés, nous devons établir la localisation de la clôture et identifier les aménagements qui permettront aux résidents d'accéder à leur propriété tout en empêchant les orignaux d'atteindre l'emprise de la route. Nous étudierons les différentes possibilités dans les prochaines semaines. Notre objectif est de clôturer au moins les zones de priorités 1 et 2.

Les aménagements prévus pour prévenir les accidents avec la grande faune seront intégrés aux plans et devis et seront mis en place au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter M. Claude Sirois à la Direction de la Capitale-Nationale, au 380-2003, poste 2250.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef du Service des inventaires  
et du plan,



CLAUDE STEVENS, ing.

CS/CS/dg

c.c. : M. Luc Bergeron, directeur, Direction de la Capitale-Nationale  
M. Denis Vaillancourt, ing., Service des inventaires et du plan  
Madame Monique Gélinas, BAPE